

C A S T

Association Centre d'Accueil et de Soins

R E I M S

PLAQUETTE D'INFORMATION

MAISONS D'ARRET DE REIMS ET DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

CSAPA SPECIALISE TOXICOMANIE

UNITES AMBULATOIRES

À REIMS (51100)

CENTRE SPÉCIALISÉ D'ACCUEIL ET DE SOINS

27, rue Grandval

Tél: 03.26.02.19.43 Fax: 03.26.02.33.54

**UNITÉ DE DÉLIVRANCE DE TRAITEMENTS DE
SUBSTITUTION**

29, rue Grandval 03.26.02.19.43

À EPERNAY (51200)

CENTRE SPÉCIALISÉ D'ACCUEIL ET DE SOINS

104, Avenue Foch

Tél: 03.26.53.15.95 Fax: 03.26.59.14.49

UNITÉ DE VISITES

EN MAISONS D'ARRÊT

27, rue Grandval 03.26.02.19.43

UNITES AVEC HEBERGEMENT

CENTRE SANITAIRE ET DE MOYEN SEJOUR

Centre thérapeutique résidentiel

3, rue des Chapelains

51100 REIMS

Tél: 03.26.47.48.09

Fax: 03.26.91.09.22

**UNITÉ APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES
ET D'INSERTION**

27, rue Grandval

51100 REIMS

Tél: 03.26.02.19.43

Fax: 03.26.02.33.54

Mai 2013

LES ACTIVITÉS DU CAST DANS LES MAISONS D'ARRÊT

Depuis 1977, l'Association CAST accueille les consommateurs de drogues sous main de justice (incarcérés, en conditionnelle, obligation de soins, placement extérieur et bracelet électronique, mise à l'épreuve...). La prise en compte de la situation judiciaire dans le suivi thérapeutique est pratiquée dans tous les services de l'association.

Dans une visée d'accès aux soins, elle a décidé en 1979 de visiter les détenus incarcérés dans les maisons d'arrêt de Reims et de Châlons en champagne pour le délit d'ILS et les délits connexes.

Elle propose dorénavant à tous les détenus concernés, indépendamment de la nature de leur délit, un dispositif de consultation concernant leurs consommations de stupéfiants.

Son activité se réalise en étroite collaboration avec tous les personnels d'encadrement, de surveillance, du S.P.I.P., du S.M.P.R., de l'U.C.S.A. ainsi qu'avec les magistrats et les avocats concernés.

Le SMPR (Châlons) ou l'UCSA (Reims) signale aux professionnels du CAST les détenus concernés par un problème de consommation de drogues, ou un traitement de substitution. A partir de là,

- Une consultation visant à évaluer la situation et la demande du détenu et/ ou à apporter des informations utiles est réalisée;
- Une seconde consultation a lieu pour affiner un début de projet;
- Une orientation vers les psychologues du CAST ou ceux de la maison d'arrêt ou vers les collègues de l'ANPAA ou du CAST, ou bien encore vers des institutions hors département ou région peut être suggérée;
- Un suivi et un soutien psychologique peut être mis en place avec le détenu.

1 .L'ensemble du dispositif psychologique et socio-éducatif peut déboucher sur :

- Un travail d'information générale sur les usages de drogues et leurs conséquences, les possibilités existantes dans la région, ou hors région dans le cas de transfert dans un établissement pénitentiaire hors région.
- Un accompagnement pour les détenus sans demande particulière de soin mais qui souhaitent faire le point sur leurs consommations, voire qui souhaitent un accompagnement à leur sortie, tenant compte de leurs pratiques sans pour autant démarrer une réelle démarche de soin. Ceci s'avère intéressant par exemple pour les détenus évoquant des consommations occasionnelles et pour lesquels plusieurs entretiens établissent une fréquence plus importante et/ou des produits plus nocifs et/ou une réelle souffrance ;
- Un travail d'écoute pour ceux qui, jugés où à juger, souhaitent un soutien psychologique ;

2. Des actions nouvelles et spécifiques:

- Un soutien spécifique pour les détenus qui sont parents et pour lesquels le retentissement psychologique sur les relations avec les conjoint(e)s et les enfants, les droits parentaux, demandent une action de soutien.
- Les détenus en semi liberté, à Reims, peuvent bénéficier du soutien du dispositif socio-éducatif du CAST. Outre le suivi dans les locaux de la semi liberté, un suivi au CAST leur est proposé en fonction de leur situation, notamment médical d'autant qu'ils ne peuvent recourir aux possibilités de suivi médical de l'UCSA.

3. Une action d'orientation médico-psychologique à la sortie

- Un travail de mise en place des conditions d'un suivi médico-psychologique lors de la sortie de la Maison d'Arrêt dans les locaux du CAST pour les marnais, par orientation et contacts préalables avec les institutions pour les autres ;
- Un travail de construction d'un projet de libération provisoire ou conditionnelle d'un détenu-toxicomane en vue d'une démarche de soin en milieu cadré (notamment dans les centres de post-cure.). Ce travail se prolonge hors maison d'arrêt, dans les contacts à prendre avec les différents acteurs du dossier (juge d'instruction, services de suivi, J.A.P, etc.) .
- Par ailleurs, le CAST participe à l'action du S.P.I.P. de préparation à la sortie en lui transmettant les besoins déclarés des détenus (papiers d'identité, CMU, etc.).

L'incarcération et ses conséquences sur les liens affectifs, sociaux, familiaux et professionnels, la détention plus ou moins mal vécue, la difficulté à interrompre la consommation, les problèmes laissés en suspens, le vécu de la sanction, les difficultés de l'accès ou de la poursuite des soins à la sortie représentent les thématiques abordées lors des entretiens. Les professionnels du CAST, en lien avec les autres professionnels (pénitentiaires, santé, judiciaires), contribuent à la résolution de ces difficultés en fonction du parcours du détenu et de sa demande.

4. Des documents formalisant l'action

Quelques documents permettent la mémorisation des actions et leur suivis:

- un dossier confidentiel utile au projet personnalisé est rempli avec l'autorisation du détenu;
- Une fiche de liaison est utilisée le cas échéant vers le SPIP, le SMPR, l'UCSA;
- Une fiche d'orientation lors de la période de sortie du détenu ou pendant sa semi-liberté est proposée. Elle rappelle l'adresse du professionnel ou de l'établissement disponible, les raisons de l'orientation. Un double est adressé au professionnel ou à l'établissement avec l'accord de la personne.
- Lorsqu'un suivi a été engagé, une fiche « transfert » peut être remise au détenu transféré dans un autre lieu de détention à destination du CSAPA concerné.
- Des attestations de suivi sont faites à la demande du détenu.

5. Disponibilités des professionnels du CAST

Coordinatrice CSAPA	Mme Sylvie JERONNE	
REIMS	Lundi après-midi	Tous détenus
REIMS	Jeudi 17.30-19.30	Semi-libertté
CHALONS	Mercredi matin	Tous détenus
Psychologue	M. Gustavo FREDA	
REIMS	Lundi matin	Tous détenus
Psychologue	M. Paulo GONCALVES	
CHALONS	Lundi matin	Tou(tes) détenu(e)s
Educatrice Spécialisée	Mme Nathalie FACCINI	
REIMS	Mercredi après-midi	Tous détenus, action parents
CHALONS	Lundi matin	Tous détenus, action parents

DEUX CENTRES D'ACCUEIL ET DE SOINS

Centres spécialisés de soins en ambulatoire

Accueil de toute demande concernant l'usage, l'abus et la dépendance aux drogues

Accueil des familles

et des membres de l'entourage.

Accès aux soins, orientations

Suivi thérapeutique, social et judiciaire

Accès au réseau de partenaires

à Epernay

Fermé au mois d'Août

lundi 16h - 20h

mardi 15h - 20h

mercredi 12h - 16h

vendredi 10h - 14h

à Reims

Ouvert toute l'année

du lundi au vendredi

de 10h à 17h

UN CENTRE SANITAIRE ET DE MOYEN SEJOUR

Centre Thérapeutique Résidentiel

Ouverture 365 jours sur 365

Capacité: 10 places en chambres individuelles

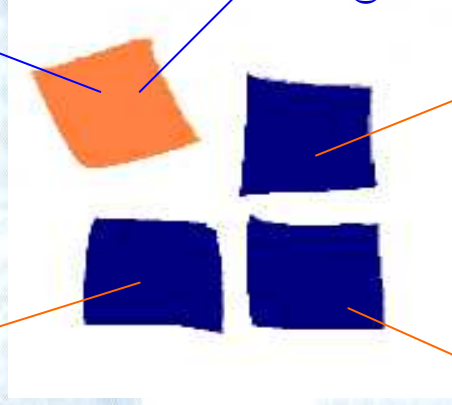
Suivi médical, accompagnement social,

soutien psychologique, sevrage, substitution

Activités sportives, culturelles

Insertion sociale et professionnelle

Durée de séjour : un mois renouvelable, 6 mois maxi



DES APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES

Ouverture 365 jours sur 365

Capacité: 6 places en appartements individuels

(individuel, familles monoparentales, patients sous main de justice)

Suivi et soutien éducatif, social, médical, psychologique

Insertion professionnelle, accès au logement

Durée de séjour 3 mois renouvelable 3 fois

UNE UNITÉ DE DÉLIVRANCE DE TRAITEMENTS DE SUBSTITUTION

Ouverte toute l'année

Prescription et délivrance des traitements de substitution

Suivi médical et infirmier

Suivi psychologique et social en lien avec les centres d'accueil

ou le centre sanitaire et de moyen séjour.

Orientations vers le réseau des médecins et des pharmaciens

UNE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DÉTENUES

Accès aux soins

Soutien psychologique des consommateurs de drogues détenus

dans les maisons d'arrêt de Reims et Châlons-en-Champagne. Information,

Orientation. Préparation à la sortie : organisation d'un projet de prise en charge

en ambulatoire ou avec hébergement